PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX DE 2ème CLASSE DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER

- SESSION 2020 -

Le Préfet de la région Normandie
Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d"Etat ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

Vu la loi n°95-681 du 9 Mai 1995 fixant les conditions d'inscription à la fonction publique de l'Etat et à la fonction publique hospitalière par voie électronique ;

Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen, nommés dans un corps de fonctionnaires de l'Etat ou de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret n°2005-1229 du 29 septembre 2005 modifié instituant différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : pref-secretariat-prefet@eine-maritime.gouv.fr

Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur;

Vu le décret n°2006-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique ;

Vu le décret du Président de la République du 1er avril 2019 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 octobre 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture des concours pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du 28 février 2020 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2018 au recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mai 2020 portant ouverture des concours externe et interne de recrutement des adjoints administratifs principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Normandie,

Vu l'arrêté préfectoral n°19-76 du 19 avril 2019 portant délégation de signature de M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime,

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés pour la session 2020, membres du jury des concours interne et externe pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe, les personnes suivantes :

Présidente du jury :

- Priscillia RAVILLY, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau du cabinet et des polices administratives, préfecture de la Seine-Maritime

Membres du jury :

- Céline PESQUET, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsable de la section du personnel civil, groupement de gendarmerie du Calvados
- Céline RICHARD, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau du cabinet, sous-préfecture de Dieppe
- Yann PARIS, attaché d'administration, secrétaire général, sous-préfecture de Bayeux
- Ivan CABIOC'H, attaché d'administration de l'Etat, adjoint à la responsable de la mission coordination générale, chargé de la stratégie immobilière et pilotage budgétaire, SGAR
- Ibrahim MABROUK, secrétaire administratif de classe normale, responsable du secrétariat des formations, ENP Rouen-Oissel

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROUEN, le 2 JUIN 2020

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME
ET PAR DÉLÉGATION,
LE SECRETAIRE GENERAL,

Yvan CORDIER

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : pref-secretariat-prefet@eine-maritime.gouv.fr